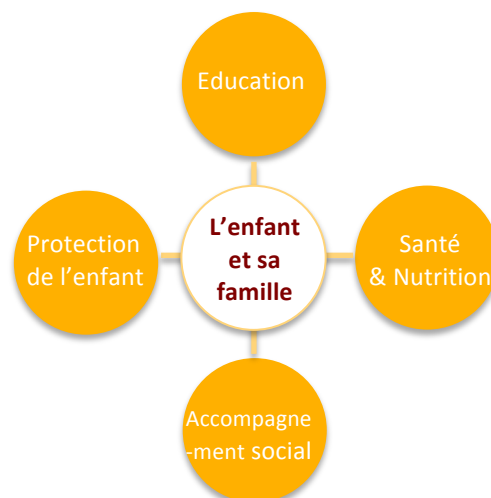


Le parrainage avec Cœur et Conscience en 10 questions !

1- Quelles actions mènent Cœur et Conscience?

Le principal objectif de l'association est de permettre aux enfants d'accéder à une éducation fondée sur les valeurs humaines de paix, de respect, de tolérance et de solidarité. Mais parce qu'un enfant malade, malnutri ou victime de violence ne peut tirer profit d'aucun enseignement, nous avons étendu notre intervention et développé des actions complémentaires dans 5 domaines (éducation, santé, nutrition, social, protection de l'enfant).



2- Pourquoi l'aide est-elle ciblée sur Madagascar?

Parce que Madagascar fait parti des trois pays les plus pauvres au monde. Nous avons donc décidé dans un premier temps de concentrer nos efforts dans ce pays, afin de développer une expertise que nous envisageons d'appliquer, en l'adaptant, dans d'autres pays en développement.

A ce jour, nous concentrons nos efforts dans le développement de projets au Nord de Madagascar dans nos 5 domaines d'intervention.

Madagascar en quelques chiffres

92%
Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (avec moins de 2 dollars par jour)

600 000
Nombre d'enfants non scolarisés

724 000
Nombre d'enfants arrêtant l'école avant le CM2

36\$
Salaire moyen mensuel

Chiffres tirés de l'étude de la Banque Mondiale (2013)

3- A qui vient en aide l'association ?

L'association vient en aide aux familles défavorisées qui répondent à 3 critères :

- **Economique** : Les familles n'ont pas les moyens d'assumer la scolarisation de leurs enfants.
- **Educatif** : Les parents s'impliquent dans l'éducation des enfants et sont conscients de son importance.
- **Participatif** : Les familles participent aux activités organisées par l'association.

Ces critères sont vérifiés par notre service social.

4- Pourquoi est-ce si important de parrainer un enfant ?

Parrainer un enfant est l'acte de solidarité le plus important envers les démunis.

Parce que vous lui offrez un avenir meilleur. Vous permettez à un enfant d'être scolarisé et d'avoir accès à des soins de santé.

De cette façon, vous lui apportez un soutien majeur tant à court terme – santé et soutien social - qu'à long terme, grâce à l'accès à l'éducation.

Le parrainage vous donne donc la possibilité d'offrir un avenir meilleur à un enfant, et il contribue aussi à apporter un soutien social et matériel à toute la famille.

5- Existe-t-il une durée d'engagement minimum?

Le parrainage est souscrit sans engagement de durée. Il peut être suspendu ou interrompu à tout moment sur simple demande. Une fois qu'un enfant est parrainé, Cœur et Conscience s'engage à continuer à le soutenir même en cas de déparrainage, jusqu'à ce qu'il trouve un nouveau parrain/marraine.

Cœur et Conscience en quelques chiffres

2006

Création de Cœur et Conscience et de notre antenne à Diego Suarez (Madagascar)

2007

Création de Cœur et Conscience Réunion

2011

Partenariat avec l'UNICEF sur la Protection de l'Enfant

Création de notre Club Solidarité Entreprise

40

Nombre d'enfants en danger accueillis dans notre maison d'accueil temporaire (MOFA), depuis sa création en 2010

700

Nombre d'enfants parrainés, scolarisés et suivis au niveau sanitaire et social

1000

Prises en charge médicales en moyenne par an

4000

Nombre de personnes bénéficiant de nos actions sociales

15 000

Nombre de consultations dentaires depuis 2009

85%

Part de nos ressources financières consacrées à nos missions sociales

6- En aidant un enfant, est-ce que je ne crée pas trop de disparités avec l'ensemble de sa famille ?

La solidarité familiale est une valeur fondatrice chez les malgaches. Pour les familles très pauvres, il est fréquent qu'une partie seulement des enfants soit scolarisée, les autres devant travailler dès leur plus jeune âge pour aider la famille à subvenir à ses besoins vitaux. Le parrainage d'un enfant est une chance rare qui donne de l'espoir à l'ensemble du foyer. De plus, la somme qui n'est plus affectée à la scolarité de l'enfant soulage l'ensemble des dépenses de la famille. Enfin, un enfant parrainé, est un enfant qui pourra faire des choix responsables demain et dont les chances de sortir de la pauvreté sont beaucoup plus élevées pour lui et ses futurs enfants.

7- Quels types d'échanges puis-je avoir avec mon filleul ?

Un lien fort et durable peut s'établir entre le parrain et son filleul grâce à l'échange régulier de correspondances, de photos, et de colis. Le parrain recevra aussi les bulletins scolaires de l'enfant. Enfin, vous pouvez rencontrer votre filleul et sa famille sur place à Madagascar. Les rencontres avec les filleuls sont toujours un grand moment d'émotion et de partage. Des témoignages évoquant ces moments d'émotion sont disponibles dans la rubrique parrainage de notre site internet.

8- Que se passe-t-il si l'enfant quitte l'association ?

En cas de déménagement dans une région éloignée de Diégo Suarez, l'association ne pourra plus assurer le suivi pédagogique, médical, et social de l'enfant. Nous proposons donc au parrain d'aider un autre enfant. Il en est de même si la situation de la famille s'est améliorée et qu'elle n'a plus besoin de l'aide de Cœur et Conscience.

9- Combien coûte le parrainage ?

Deux formules de parrainages sont proposées :

Le parrainage simple, 25€ par mois (soit 8,5€ après déduction fiscale) finance la scolarisation, ce qui inclut les frais d'inscription, d'écolage, des fournitures scolaires, le suivi pédagogique et social, et deux à trois consultations médicales annuelles.

Le parrainage avec mutuelle santé et développement, pour 5€ de plus (30€ par mois soit 10€ après déduction fiscale), le parrain apporte une **aide complémentaire** aux enfants et aux familles soutenues, dans les domaines de la santé, la nutrition et la Protection de l'Enfant, et il soutient les projets de l'association dans ses 5 domaines d'intervention.

10- Comment sont utilisés les fonds de Cœur et Conscience?

85% de nos ressources financières sont consacrées à **nos missions sociales** qui comprennent l'accompagnement social, l'éducation, la santé, la nutrition, l'activité parrainage et la protection de l'enfant. Les 15% restants se répartissent entre les frais de communication (6% en 2012), de recherches de fonds (6%), et de fonctionnement (3%).